

Le père Ludovic Lado a été arrêté mardi dans la ville d'Edéa, à une soixantaine de kilomètres de Douala. Le religieux comptait se rendre Yaoundé pour réclamer la fin de la guerre dans les régions anglophones et la libération des personnes arrêtées lors des marches de l'opposition le mois dernier.

Il était parti de Douala, la métropole économique, le 12 octobre dans l'espoir de rallier à pied la capitale Yaoundé qu'il comptait atteindre le 22 octobre, dans ce qu'il a appelé «le pèlerinage de la fraternité et de la réparation».

Son sac au dos, le père Ludovic Lado, membre de la confrérie des Jésuites de l'Eglise catholique romaine, entendait par cette action prier d'une part **«pour le dialogue, la justice, la paix et la réconciliation»** dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie à la crise anglophone depuis fin octobre 2016 et, d'autre part, **«faire pénitence pour la réparation des crimes contre la dignité humaine commis dans ces régions particulièrement»**, explique-t-il dans une lettre ouverte sur sa page Facebook.

Le religieux avait prévu, à son arrivée dans la capitale, de rencontrer le porte-parole de l'opposant Maurice Kamto, le leader du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) assigné à résidence depuis les manifestations interdites du mois dernier. **«Le point culminant à mon arrivée à Yaoundé sera la visite que je rendrai à M. Bibou Nissack, détenu au SED (secrétariat d'Etat à la Défense, Ndlr), symbole de plus de 600 détenus de la marche du 22 septembre 2020. Je marche aussi pour la libération de tous ces détenus»**, écrivait-il.

Mais le père Lado a été stoppé dans son élan. Il a été interpellé mardi 13 octobre par la police dans la ville d'Edéa, à une soixantaine de kilomètres de Douala, et ramené à son point de départ.

«Ils nous ont demandés l'objet de notre présence dans la région. Je leur ai dit que j'étais en pèlerinage. Leur problème, ce n'était pas que j'occupais la voie publique, mais que je n'avais pas d'autorisation», va déclarer plus tard le prélat interrogé par Equinoxe Télévision.

« La police m'a demandé si je marchais pour Maurice Kamto. Je leur ai clairement expliqué que les événements du 22 septembre sont intervenus bien après l'annonce de mon pèlerinage. Et donc, ça n'avait rien à y voir. Mais ils ont insisté pour savoir si ma démarche était politique, s'il y avait quelqu'un derrière moi, si c'était Maurice Kamto», a ajouté le jésuite.

L'homme de Dieu crie à la violation de ses droits civiques, en s'appuyant notamment sur la loi du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques. Celle-ci précise que les sorties sur la voie publique conformes aux traditions et usages locaux ou religieux ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration préalable. **«Je leur (les policiers, Ndlr) ai répété que j'étais en pèlerinage qui est une longue tradition religieuse, mais ils ont violé mes droits civiques. Marcher n'est pas seulement un droit humain, mais divin. Je marche pour que ça marche»**, affirme le prêtre, connu pour être un dissident du régime en place.